REPUBLIQUE FRANCAISE **DCM 23-2026**

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20260407-DCM23-2026-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

COMMUNE D'AMURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 7 AVRIL 2026

Conseillers: 09
Présents: 09
Votants: 09
Pouvoir:

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril 2026, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur Loïc MICHAUD, Maire.

,

Présents : MICHAUD Loïc, BENIZEAU Amélie, PECKRE Francis, DUBREUIL Anne-Elisabeth, JEAN-LOUIS Gisèle, PAILLIER Julien, CARDINAUD Alexandre, CLAVEAU Tiphaine, HENRY Guillaume,

Secrétaire de séance : PAILLIER Julien

Date de la convocation : 02 avril 2026

Objet : Désignation des délégués représentant de la commune au SIVOM de Mauzé sur le Mignon

- Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 5212-7, L5212-8 et L5211-7 II
- Vu les statuts du SIVOM
- Considérant que la commune d'Amuré est adhérente au SIVOM
- Considérant que l'article L 5211-8 du CGCT énonce que le mandat des délégués des conseils municipaux expire lors de la séance d'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement général des conseils municipaux
- Considérant qu'il convient de désigner deux délégués (un titulaire, l'autre suppléant), chargés de représenter la commune d'AMURE au sein du SIVOM de Mauzé sur le Mignon,

Il est proposé au conseil municipal :

– De désigner comme délégués de la commune au SIVOM les personnes suivantes :

	NOM	PRENOM	Date de naissance	Adresse	courriel
Délégué titulaire	CARDINAUD	Alexandre	26/01/1986	7 route de Bergné 79210 AMURÉ	cardinaud.alexandre-conseiller@orange.fr
Délégué suppléant	DUBREUIL	Anne-Elisabeth	26/04/1991	4 rue des puits 79210 AMURÉ	dubreuil.anne-elisabeth-adjoint@orange.fr

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la nomination des délégués.

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20260407-DCM23-2026-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

La délibération sera notifiée au SIVOM de Mauzé sur le Mignon dès sa publication.

Fait à AMURÉ, le 07 avril 2026
Le Maire
Loïc MICHAUD

Le secrétaire de séance,
Julien PAILLIER

MAIRIE de AMURÉ 79 (Deux-Sèvres)

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :

Et publication le :